



LA DIPLOMATIE CULTURELLE FACE AUX DEFIS CONTEMPORAINS

Par Sophie Claudel, Alain Fohr et Alexis Tadié¹

Le 27 mars 2017

La diplomatie culturelle a un rôle important pour faire contrepoids aux forces qui menacent aujourd'hui les démocraties. La France, dans ce domaine, dispose de réels atouts, dont sa longue histoire et la couverture de son réseau. Mais, pour jouer ce rôle, cinq pistes de travail sont à investir :

- 1. La diplomatie culturelle française n'a pas pour but d'exporter une image prestigieuse de la France mais de fonder son mode opératoire sur la création de nouvelles façons de collaborer qui prennent en compte les spécificités de chacun.*
- 2. L'adaptation aux contextes locaux – à l'opposé d'une approche centralisée – est essentielle. La diplomatie culturelle ne peut faire l'objet d'une vision lissée ou centralisée des relations internationales. Il faut remettre au centre des méthodes de travail la diversité des points de vue de nos interlocuteurs étrangers : la vision doit donc émerger du terrain.*
- 3. Si les moyens du réseau ne peuvent être dissociés du Quai d'Orsay, alors il faut que le Ministère des Affaires Etrangères définisse sa vision à long terme de la politique culturelle étrangère, sans dilution des responsabilités avec d'autres ministères. Il ne s'agit pas d'exclure les expertises qui peuvent la nourrir mais il faut un capitaine à bord, qui invente une « politique culturelle étrangère » fondée sur des contenus précis et ambitieux par zone géographique.*
- 4. Une répartition réfléchie et structurée entre action bilatérale et interventions multilatérales permettrait à la France de faire entendre sa voix tout en jouant une*

Synthèse

¹ Sophie Claudel est médiatrice agréée du programme Nouveaux commanditaires de la Fondation de France pour l'Amérique du Nord ; directrice de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon ; a été attachée culturelle à New York et Londres ;

Alain Fohr est ancien conseiller Culturel au Mexique, en Argentine, Grèce et Espagne et en charge de plusieurs fonctions liées à la diplomatie culturelle à Paris au sein du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ; Alexis Tadié est professeur de littérature anglaise à l'Université de Paris Sorbonne ; a été attaché culturel en Syrie et directeur de la Maison Française d'Oxford.

carte collective. La création de maisons de l'Europe aux côtés d'établissements français présents dans les pays prescripteurs permettrait à la France de se faire entendre plus sûrement tout en mêlant sa voix à d'autres que la sienne. Imbriquer le bilatéral et le multilatéral permettrait aussi de mutualiser les moyens par une politique de cofinancements.

5. Le réseau culturel français à l'étranger repose principalement sur les personnes qui le composent. La question des profils, mais aussi des moyens financiers et immobiliers, doit être en accord avec deux objectifs : une vision qui émerge du terrain, et la définition d'une politique culturelle étrangère claire. Les postes culturels sont trop souvent considérés comme des variables d'ajustement, comme si leur portée ne devait jamais avoir grande incidence.

Historiquement, la France fut un pays précurseur en matière d'affaires culturelles extérieures. Son engagement politique dans ce domaine remonte en effet à 1883, date de la création de l'Alliance Française de Paris, puis au début du XXe siècle avec le « Service des Œuvres à l'étranger ». De la fin du XIXe siècle à la seconde moitié du XXe siècle, elle a créé une multitude de centres culturels et de postes partout dans le monde. On peut dire qu'à cette époque et sur ce sujet notre pays a su être visionnaire.

Cette initiative fut suivie par de nombreuses actions similaires de la part d'autres pays, européens en particulier. Similaires en apparence seulement, car, contrairement à notre pays, leur objet n'était pas de défendre leur langue ni d'affirmer l'excellence de leur culture.

De fil en aiguille, plus de 130 ans plus tard, le réseau culturel français à l'étranger est toujours un des plus étendus, que ce soit en personnel ou, dans une moindre mesure, en nombre de services culturels et de structures dans le monde. La spécificité de ce réseau réside toujours dans sa diplomatie de terrain (malgré des moyens en baisse) et dans sa dimension de politique publique.

On peut dire que ce réseau connaît aujourd'hui un essoufflement lié à la fois à son âge, à sa taille et à sa diversité. Les dernières crises financières n'ayant pas aidé, les financements s'appauvrissent et les personnels sur place le vivent, suivant les zones géographiques, assez mal. Un certain nombre d'alertes se font entendre ces dernières années, aussi bien en interne, dans les nombreux rapports commandités régulièrement par les pouvoirs publics², que dans la presse parfois peu tendre avec ce réseau. Cependant, avant de fustiger la seule contraction régulière des budgets³, on est en droit de s'interroger sur un certain nombre de décisions prises ces dernières décennies, qui ont pour certaines généré des tensions.

La diplomatie culturelle est un moyen d'action politique qui dispose d'une liberté d'expression que les autres outils diplomatiques ne peuvent adopter sans prendre de risques.

Les querelles de chapelle en interne voient régulièrement s'opposer, d'un côté, les « cultureux » purs et durs, qui revendiquent un rattachement complet ou partiel au ministère de la culture, jugeant que cette tutelle serait plus en phase avec leur périmètre d'action, et de l'autre, les diplomates dits « de carrière » pour qui la diplomatie culturelle n'est par moment qu'une variable d'ajustement. Certains y font un saut de puce au cours de leur carrière quand le poste est prestigieux, d'autres y prennent goût sans pour autant prendre le risque de se « spécialiser » malgré eux dans cette voie qui n'est pas leur cœur de métier.

La centralisation de plus en plus souhaitée et mise en place par l'avènement de l'Institut Français à Paris (précédemment Afaa, puis Culturesfrance) accentue les tensions, sur certains sujets en particulier. Il prend volontiers exemple sur le British Council ou le Goethe Institut, mais il n'en a ni les marges de manœuvre (ces deux derniers sont des agences juridiquement autonomes qui assurent le

² Un des derniers rapports en date, « Le réseau culturel de la France à l'étranger », a été commandité par la Cour des Comptes en octobre 2013. Il pointe une « érosion de ses moyens de financement », ainsi que des difficultés liées à ses ressources humaines et aux « insuffisances de son pilotage et de ses opérateurs ».

³ Pour citer les chiffres les plus récents selon le site du Sénat (www.senat.fr) : - 4% au titre de la « diplomatie culturelle et d'influence » entre 2016 et 2015.

pilotage de leurs structures ou de leurs représentations à l'étranger en toute indépendance, ce qui n'est pas le cas du réseau culturel français), ni les objectifs (les Britanniques et les Allemands ne sont pas centrés sur la défense de leur langue ou de leur culture à l'étranger : ils n'adoptent ni attitude offensive ni attitude défensive). Les nuances sont parfois subtiles mais le diable est dans les détails : il y a une erreur d'aiguillage qui se ressent à plusieurs niveaux.

En outre, la centralisation de la politique culturelle extérieure dans les mains d'un opérateur unique avec plusieurs tutelles lui fait courir un risque d'uniformisation, exacerbant à la fois sa tendance à postuler la supériorité d'un supposé « **modèle culturel français** », et un **ethnocentrisme qui nous ferait oublier que nos interlocuteurs, et les publics à qui on s'adresse sur place, sont extrêmement variés et n'expriment pas tous la même attente**. En aucun cas nous ne pouvons répondre de la même manière, ni sur la forme ni sur le fond, sur les territoires africains, asiatiques, occidentaux... sans risquer de nous perdre.

La France contemporaine a un étrange rapport à l'international, étant très facilement une terre d'accueil de toutes les cultures du monde tout en ayant des difficultés à exporter la sienne sur d'autres territoires. Un article récent⁴ s'inquiétait de la recrudescence des recrutements de commissaires d'exposition de l'Hexagone dans des musées américains. Ce que l'article oubliait de dire, c'est que les commissaires d'exposition non américains - Britanniques, Allemands, Suisses, Espagnols, Australiens... - sont depuis longtemps nombreux dans les musées aux Etats-Unis. Il ne s'agit pas tant d'une supposée « fuite des cerveaux français » mais à l'évidence d'un retard dans notre capacité à exporter certains de nos savoir-faire, comparativement à d'autres pays.

Comment la diplomatie culturelle peut-elle naviguer entre finalité politique et finalité culturelle ? Comment gérer la dichotomie entre devoir de réserve, contraintes diplomatiques et liberté d'expression ? Comment rectifier le tir de la centralisation réductrice générée ces dernières années par des opérateurs uniques à Paris face à la diversité toujours grandissante de nos interlocuteurs étrangers sur le terrain ? Comment trouver l'équilibre entre bilatéral et multilatéral ? Comment intégrer la perspective européenne sans craindre de s'oublier un peu ? Comment intensifier notre présence sur le terrain, principale force de notre réseau, en développant notre capacité d'innovation ?

UN RESEAU EN QUETE D'UNE VISION POLITIQUE

L'inscription de la culture dans la diplomatie française a une longue histoire. Sans parler des ambassadeurs écrivains ou poètes, comme Paul Claudel ou Saint-John Perse, la définition d'une politique culturelle extérieure prend une forme institutionnelle en 1883 avec la création de l'Alliance Française, puis au début du XXe siècle avec Jean Giraudoux, qui dirige le Service des œuvres françaises à l'étranger (succédant au Bureau des Écoles et œuvres françaises à l'étranger). Au cours du XXe siècle la diplomatie culturelle est pilotée par une direction du Ministère des Affaires Etrangères, sous des appellations diverses, jusqu'à devenir la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement. Au début du XXIe siècle, une profonde réforme du

⁴ « Musées : pourquoi la France ne conserve plus ses conservateurs » Telerama – Septembre 2014 : « que cache cette fuite des cerveaux ? ».

fonctionnement du Ministère a conduit à transformer l'association qui était plus particulièrement en charge des échanges artistiques (l'AFAA) en « opérateur »⁵, alors que la direction du Ministère (actuellement appelée Direction Générale de la Mondialisation) était recentrée sur des tâches plus étroites, administratives, de coopération universitaire et scientifique, mais aussi politiques. Appelé tour à tour CulturesFrance puis Institut Français, cet opérateur a pour tâche de mettre en œuvre une politique théoriquement définie par le Ministère des Affaires Etrangères en collaboration, dans une certaine mesure, avec le Ministère de la Culture. **L'opérateur n'a pas le statut d'agence, contrairement à des organismes comme le British Council ou le Goethe Institut, en particulier. Il ne jouit donc pas du même degré d'autonomie. La spécificité du dispositif français n'autorise pas la comparaison avec les autres pays européens, même si, de façon récurrente, la constitution d'une telle agence a figuré au programme des différentes réformes.** Le British Council a par exemple des missions qui échappent au Ministère français, comme la coopération universitaire dans le cadre d'Erasmus. La comparaison avec l'Allemagne serait également trompeuse en raison des spécificités des rapports entre politique fédérale et régionale. Alors que les attributions du British Council ou du Goethe Institut ont pu varier au cours des années, il faut noter que leur statut n'a guère évolué et surtout que leur appellation n'a pas changé : l'identification de ces institutions à l'étranger est donc sans ambiguïté alors même que « CulturesFrance » ne pouvait pas ne pas rappeler certaine station de radio et que l'Institut Français peut désigner aussi bien l'organisme parisien que les bâtiments dans certains pays... Signe sans doute d'hésitations sur la politique à mener et sur ses moyens, la détermination des objectifs dans les pays étrangers ne pouvait que s'en trouver troublée.

Ces changements d'appellation et de statuts traduisent surtout des évolutions ou peut-être des hésitations dans le rapport au ministère et dans la définition d'une politique. C'est plus généralement la nature et la portée de la diplomatie culturelle qui se trouvent affectées par les variations dans les priorités politiques. Alors que la culture permet de penser et de comprendre le monde dans toute sa diversité, et constitue donc une composante cruciale de la diplomatie pour pouvoir dessiner la portée et les limites de son action, les changements réguliers de priorités politiques ont eu pour conséquence directe, en cherchant à instrumentaliser la politique culturelle extérieure, d'en altérer la nature. C'est ainsi la doctrine d'une « diplomatie d'influence » qui cherche à mobiliser la politique culturelle, au travers, par exemple, de la promotion du débat d'idées. C'est encore le soutien à une « diplomatie sportive », qui ne vise pas à définir une véritable coopération dans le domaine sportif mais plutôt à acquérir des parts de marché pour les équipementiers et autres clubs fournisseurs de produits dérivés. C'est aussi la « diplomatie économique » vers laquelle la diplomatie culturelle devrait être orientée, mais qui n'a pour conséquence, outre une instrumentalisation sans véritable effet, que de générer une forme de comptabilité de la culture. L'erreur souvent répétée consiste à croire que la culture « sert » directement une fin, permet d'atteindre un but politique ou commercial, alors que dans de nombreux pays, elle en est, en fait, la condition principale. C'est souvent parce que nous avons une diplomatie culturelle, parce que nous avons une compréhension des échanges entre la France et d'autres pays ou régions du monde qu'une politique peut être mise en place. C'est par exemple parce que la France a depuis longtemps une politique culturelle active et des échanges intellectuels riches avec le monde arabe qu'elle a pu prendre une position généreuse et fondée sur des principes, à la suite des printemps arabes. En effet, si les relations entre la France et cette région

⁵ D'autres opérateurs existent en parallèle, tel Campus France plus directement en charge de la politique d'attractivité universitaire.

du monde ont pu parfois prendre des allures d'expéditions coloniales, les interactions culturelles ont une importance plus complexe. Les contacts ont permis une connaissance mutuelle que la France a su entretenir : des instituts français au Moyen-Orient (l'Institut français d'études arabes de Damas a été fondé en 1922) ont par exemple accompagné le développement des études arabes et les échanges intellectuels entre universitaires français et arabes. Les échanges personnels et institutionnels, les interactions culturelles incarnées en partie, en France, par l'Institut du Monde Arabe mais aussi par de nombreuses manifestations culturelles méditerranéennes, entretiennent une connaissance et une vigilance que peu d'autres pays ont manifestées.

La diplomatie culturelle s'appuie à la fois sur des grands principes qui l'orientent et sur les spécificités des régions où elle trouve à s'exercer. Elle définit donc des politiques culturelles (par aire géographique, pays, etc.). Longtemps fondée sur la promotion exclusive de la langue française et l'exportation d'un modèle culturel français censé incarner la culture française et qui, loin de respecter sa diversité, plaçait les institutions avant les artistes, les impératifs politiques avant la circulation des créations, les a priori sur les grandes régions du monde avant la compréhension de leurs spécificités, la diplomatie culturelle a pris conscience, depuis quelques années, de la nécessité de trouver d'autres modes d'expression, fondés sur le respect et la compréhension de la diversité du monde et des cultures. La « défense » de la langue française ne peut constituer le but de toute politique mais doit s'inscrire dans une réflexion cohérente sur les liens entre les cultures. **Les échanges culturels ne favorisent pas une culture par rapport à une autre, mais au contraire permettent et enrichissent les mélanges des cultures : cette tendance déjà ancienne s'est encore accélérée sous l'effet de la mondialisation actuelle. La culture, fût-elle française, existe en présence et au contact de toutes les cultures du monde. Cette égalité des cultures implique ainsi une exigence d'excellence, et se trouve donc au fondement de toute politique culturelle extérieure.**

Mais ces principes, pour ne pas rester généraux, doivent être confrontés à la réalité du terrain et enrichis par elle. La force de la diplomatie culturelle française ne réside pas, ou pas seulement, dans la richesse de sa culture, mais aussi dans l'importance de son réseau, au plus près des pays et des gens. La compréhension des pays où se déploie la diplomatie (culturelle) française repose en effet sur un maillage considérable de centres culturels, d'antennes, de consulats (généraux ou honoraires), d'instituts de recherche, d'enseignants et d'attachés de coopération. Au-delà des « amis de l'Ambassade » que l'on s'échange de diplomate en diplomate, la force de la diplomatie culturelle française repose sur ce qu'on a appelé le « réseau » (c'est-à-dire l'ensemble des postes culturels français à l'étranger, que ce soit en ambassades ou dans les centres culturels, instituts français et alliances françaises), longtemps, peut-être encore, le premier au monde. Cela a deux conséquences.

La première est que ce réseau doit être préservé, même s'il faut l'adapter. On peut en particulier estimer qu'à certains moments, certaines régions du monde doivent être privilégiées : un renforcement temporaire du réseau dans une zone géographique particulière peut correspondre à un impératif politique. A l'inverse, on sait que notre politique européenne repose de moins en moins sur des relations bilatérales et que certaines adaptations du réseau sont nécessaires. **Mais il ne peut y avoir de diplomatie sans réseau (culturel).**

La deuxième conséquence est que les priorités politiques doivent s'articuler à ce réseau. La connaissance approfondie d'un pays que permet la culture dans toutes ses dimensions, doit pouvoir servir de principe d'action diplomatique **et générer des politiques qui ne séparent pas le diplomatique et le culturel mais au contraire les font fonctionner en symbiose.** La diplomatie culturelle est l'une des facettes de la diplomatie, et le réseau permet de l'ancrer dans le pays où elle s'exerce.

La diplomatie culturelle permet de toucher un public très large, contrairement à la diplomatie économique ou politique. Qu'il s'agisse des professionnels de la culture, des faiseurs d'opinion, des artistes ou de la société civile dans son ensemble, c'est par la culture que se tissent des réseaux et que se mettent en place des liens étroits, qui peuvent à leur tour être déclinés selon des modes politiques, économiques, etc. **En se confrontant aux cultures d'autres régions du monde, la culture ne reste plus française mais se mélange et prend d'autres accents, par la traduction, par la coopération, par l'inscription dans un paysage différent de celui où elle est née. Cette porosité des cultures permet alors plus sûrement échanges et écoute : c'est en se mêlant à d'autres voix que la voix de la France se fera entendre plus sûrement.**

La diplomatie culturelle se nourrit de grands principes et de contraintes géographiques et temporelles. Il faut donc à la fois lui donner les moyens de se déployer et comprendre qu'elle puisse évoluer, sans rester figée d'une extrémité à l'autre de la planète ou d'une décennie. L'une des difficultés à laquelle toute politique culturelle se confronte (et toute politique assurément) est liée aux conditions de sa planification. C'est le moyen terme qui doit être privilégié, parfois le long terme, la politique culturelle extérieure ayant trop souvent souffert d'être soumise à des objectifs de court terme. En conséquence, **le Ministère des Affaires Etrangères doit conserver un rôle moteur dans la définition des priorités politiques : vouloir s'en remettre à l'interministériel ne peut que conduire à une dilution des responsabilités.**

ENTRE BILATERAL ET MULTILATERAL

Dans un contexte de doute sur l'avenir de l'Europe et de son poids dans le monde que le Brexit, d'une part, et le résultat des dernières élections américaines, d'autre part, pourraient amplifier, la culture doit représenter un atout pour donner une nouvelle impulsion au « vieux continent » et, en particulier, à la France. Le cas échéant, comment concilier impératifs nationaux et projection d'une culture européenne qui transcenderait les objectifs de chaque Etat membre sans en altérer pour autant la personnalité ?

Pour la France, répondre à ces questions, c'est nécessairement s'interroger sur le choix qu'elle a fait depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et sur l'adéquation de cette stratégie aux réalités contemporaines.

Depuis 70 ans, **c'est l'Etat qui assure largement le pilotage de l'action culturelle extérieure de la France** et c'est à l'action de terrain que la priorité est donnée grâce à un dispositif officiel (auquel il faut ajouter le réseau des Alliances françaises) qui n'a quasiment aucun équivalent au monde hormis peut-être celui que les Anglais et les Allemands ont déployé. D'autres pays ne s'y sont pas trompés et ont fait le choix d'une diplomatie d'influence fondée sur une forte représentation territoriale, comme

la Chine notamment, avec les instituts Confucius. **Reste que la diplomatie culturelle française a tout misé sur la relation bilatérale, parfois à l'excès, en pariant sur une couverture quasi planétaire de son réseau.**

Cet avantage comparatif doit néanmoins être préservé pour deux raisons : parce que c'est d'abord l'action de proximité qui légitime largement la diplomatie culturelle et d'influence, et parce que c'est, entre autres facteurs, ce maillage qui permet à la France d'être perçue comme une porte d'entrée privilégiée vers l'Europe dans plusieurs régions du monde.

Il est urgent de faire contrepoids aux forces qui menacent aujourd'hui les démocraties en particulier en Europe : montée du populisme, replis identitaires, probables réorientations de la politique américaine, etc. Face à ce risque croissant de désordre du monde, la France, par son histoire, par ses valeurs, peut jouer un rôle majeur mais ne peut, pour autant, faire cavalier seul et doit pouvoir articuler ses stratégies bilatérales avec son inscription dans des politiques multilatérales. On ne peut pas se faire les chantres de la diversité culturelle et ne pas participer à une illustration européenne de la culture.

A ce titre, si la relation bilatérale de proximité est fondamentale, il paraît important d'avoir une **approche géographique plus rigoureuse** et d'éviter, comme c'est encore le cas, tout effet de dispersion. En clair, il s'agit de cibler les zones, pays et villes où la France doit avoir son pavillon et celles où elle pourrait faire acte de « présence partagée » avec d'autres Etats européens, quitte à en être, le cas échéant, le chef de file. Devant la carte que le monde nous offre aujourd'hui et face aux défis qu'il doit affronter, il faut donc réfléchir à un bon équilibre entre les formes d'action/présence bilatérales et multilatérales. Il est absurde de constater encore, ici et là, que cohabitent des délégations de l'Union européenne et des ambassades bilatérales agissant séparément et sans la moindre concertation, et cocasse de voir les représentations françaises se plaindre de la modicité de leurs moyens d'action dans des pays où l'argent de l'Europe, dont nous sommes le deuxième contributeur, coule généreusement sans le moindre « retour de visibilité » à notre profit direct. Cette remarque prend tout son sens à la lumière du programme « Europe créative 2020 », doté de 1,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020 et mis en œuvre pour soutenir la circulation des œuvres d'art – y compris le cinéma –, la mobilité des artistes émergents, l'innovation et les projets originaux.

Compte tenu de ces observations, peut-on imaginer une **clé de répartition harmonieuse entre une action bilatérale et des interventions multilatérales** au sein de laquelle l'expertise française serait mise en valeur ? Doit-on porter seuls le discours sur la diversité culturelle ? Doit-on dans les pays concernés par l'aide publique au développement continuer à mener des politiques d'aide bilatérale à côté des interventions de Bruxelles ? C'est aussi corollairement, bien entendu, la question du financement et du cofinancement de notre diplomatie culturelle qui est ici en question.

Aux côtés d'établissements français qui devraient être présents dans les pays leaders d'opinion ou reconnus pour leur pouvoir d'influence sur la scène culturelle internationale⁶, ne peut-on imaginer

⁶ Exemple des Etats-Unis ou de l'Allemagne en matière d'art contemporain, selon des études annuelles telles que le palmarès du Kunst Kompass ou de The Art Newspaper ; ou encore celui du classement des universités les plus influentes dans le monde publié chaque année par The Academic Ranking of World Universities.

dans d'autres zones des maisons de l'Europe au sein desquelles la France pourrait, tout en jouant une carte collective, faire entendre sa voix ? Ne peut-on exiger des services culturels de nos ambassades qu'ils se rapprochent davantage des délégations de l'Union européenne dans les pays tiers et, pourquoi pas, qu'ils signent des conventions de partenariat avec celles-ci ? À l'heure où culture et économie forment une alliance de plus en plus évidente et où la prise en compte des enjeux de développement et d'environnement s'impose, la diplomatie culturelle française aurait tout à gagner à procéder à un aggiornamento de ses objectifs et de ses modes opératoires. À cet effet, il est souhaitable que notre diplomatie s'achemine progressivement vers une meilleure complémentarité du « bi » et du « multi ».

LES MOYENS : CHANGER DE PARADIGME

La question des moyens de la diplomatie culturelle française, en particulier humains, est centrale dans le dispositif. Le nombre et la variété des postes, ainsi que la diversité des zones géographiques où le personnel exerce, expliquent la complexité des profils nécessaires, donc de la politique de recrutements. Le Ministère des Affaires Etrangères oscille régulièrement entre la mise en place de critères précis et contraints, ayant l'avantage de la transparence mais l'inconvénient de lisser les profils, et la diversification de ces profils par des critères de sélection qui ont les avantages et inconvénients inverses : ils peuvent créer de l'opacité mais permettent une prise en compte plus individualisée des besoins par pays, zones du monde et par type de postes.

L'idée de créer un corps de « diplomates culturels » est régulièrement soulevée. Mais elle sous-entend que toutes ces fonctions pourraient se résumer à un seul corps de métier, de surcroît propre au culturel. Or les points communs entre le service culturel d'une ambassade à Berlin et une chancellerie politique à Bangkok sont minces, tout comme peuvent l'être, au sein même des postes du réseau culturel, les relations universitaires à Boston et les activités artistiques à Ouagadougou.

Les diplomates dits « de carrière » évoluent dans des fonctions différentes tout au long de leur parcours professionnel, passant du politique à l'économique, au culturel, au consulaire, voire embrassant plusieurs de ces champs d'action à la fois selon la taille du poste ou les pays dans lequel ils exercent. Traditionnellement, le personnel engagé dans des postes culturels est quant à lui « limité » au culturel. D'une part, parce que les formations généralistes dont sont issus la plupart des diplomates de carrière induisent des compétences généralistes, puis un concours qu'ils passent et réussissent (le personnel de la diplomatie culturelle, s'il décidait de passer ce même concours, n'obtiendrait par la suite que rarement des postes culturels dans le réseau diplomatique). D'autre part, parce que le personnel qui exerce dans le réseau culturel français à l'étranger s'intéresse en général plus à la culture qu'à la diplomatie.

Il y a là un paradigme à modifier : la diplomatie culturelle utilise des outils moins classiques et plus difficilement quantifiables – les arts, le débat d'idées, la langue, la culture – que d'autres activités diplomatiques, mais à trop tirer la couverture du côté exclusif du culturel, on finit par nier que diplomatie et culture, malgré leur antinomie supposée ou apparente, peuvent fonctionner en symbiose. **Ayant la charge des moyens du réseau (humains, financiers, immobiliers), le Ministère des Affaires étrangères doit donc assumer son rôle central dans la diplomatie culturelle et créer sa propre définition d'une « politique culturelle étrangère » pour adapter ses**

moyens à sa politique. Cette politique ne peut reposer sur une dilution des responsabilités avec d'autres administrations, ministères ou opérateurs : il faut un leader.

Organiser des festivals, spectacles et autres événements pour prouver que des artistes et penseurs français sont « bons » et « s'exportent » ne peut être un but : c'est un moyen et non une fin en soi. Confondre le chemin et l'arrivée est source de contresens et a des répercussions importantes sur les moyens qui, s'ils ne répondent pas à une vision claire, se raréfient d'autant plus : la culture française n'est ni plus ni moins excellente que les autres, et quel que soit son niveau, elle n'a pas besoin d'être défendue. Elle a besoin d'être encore plus poreuse à celles qu'elle rencontre pour contribuer à une meilleure appréhension de deux points de vue distincts, assumer les limites d'une situation, organiser l'expression de ressentis – parfois aussi puissants que des faits⁷ –, participer à une évaluation (et auto-évaluation) des déterminismes culturels, voire, dans le meilleur des cas, pour contribuer à la résolution d'une situation conflictuelle.

Pour que les moyens – humains, financiers, immobiliers – de la diplomatie culturelle correspondent à cette ambition et ne soient plus abordés sous un angle comptable, ils doivent s'appuyer sur la définition d'une politique culturelle étrangère claire et ambitieuse, à moyen et à long termes. **La diplomatie culturelle pourra ainsi refléter ce qu'elle est : la condition principale d'un dialogue, fondé non pas sur le rapport de force mais sur l'égalité, au plus près des pays et des gens.**

LA DIPLOMATIE CULTURELLE, UN EXERCICE D'EQUILIBRISTE

La diplomatie culturelle couvre à elle seule un champ d'actions unique en son genre qu'il convient de traiter dans toute sa complexité : force et fragilité, liberté d'expression et contraintes politiques. C'est à ce point de « friction » entre liberté et contraintes que ces spécificités peuvent se nourrir mutuellement, et que la politique culturelle étrangère d'un pays peut se définir avec ambition.

Voici cinq pistes de travail :

1. Il faut passer d'une attitude « défensive » à une attitude « inclusive » : la rencontre des cultures se construit aussi bien sur les faiblesses que sur les forces des unes et des autres. **Il ne s'agit donc pas pour la diplomatie culturelle française d'exporter une image prestigieuse de la France mais de fonder son mode opératoire sur la création de nouvelles façons de collaborer qui prennent en compte les spécificités de chacun.**
2. **Avec ce changement de paradigme, l'adaptation aux contextes locaux – à l'opposé d'une approche centralisée – devient alors essentielle.** Quel que soit le chemin qu'elle emprunte, variable selon les périodes, les zones du monde et la diversité des interlocuteurs à qui elle s'adresse, la diplomatie culturelle ne peut faire l'objet d'une vision lissée ou centralisée des relations internationales. Il faut remettre au centre de nos méthodes de travail la diversité des points de vue de nos interlocuteurs étrangers : **la vision doit donc émerger du terrain.**

⁷ « Post-truth » ou « post-vérité » : « circonstances dans lesquelles les faits objectifs ont moins d'influence sur la formation de l'opinion que l'appel aux émotions et aux croyances personnelles » (dictionnaire d'Oxford).

3. **Jamais aucun gouvernement n'a eu l'ambition de définir une « politique culturelle étrangère ».** Politique culturelle oui, politique étrangère bien sûr, mais le concept de « politique culturelle étrangère » n'a jamais émergé, comme si la culture ne pouvait être, dans ce contexte, que secondaire. A l'heure actuelle, sur ce sujet, le Ministère des Affaires Etrangères ne s'est jamais autant éloigné des contenus (vision politique) tout en souhaitant conserver la mainmise sur les contenants (réseau, bâtiments et personnel). **Si les moyens du réseau ne peuvent être dissociés du Quai d'Orsay, alors il faut que le Ministère des Affaires Etrangères définisse sa vision à long terme de la politique culturelle étrangère, sans dilution des responsabilités avec d'autres ministères.** Il ne s'agit pas d'exclure les expertises qui peuvent la nourrir mais il faut un capitaine à bord, qui invente une « politique culturelle étrangère » fondée sur des contenus précis et ambitieux par zone géographique.
4. **Une répartition réfléchie et structurée entre action bilatérale et interventions multilatérales permettrait à la France de faire entendre sa voix tout en jouant une carte collective.** La création de maisons de l'Europe aux côtés d'établissements français présents dans les pays prescripteurs permettrait à la France de se faire entendre plus sûrement tout en mêlant sa voix à d'autres que la sienne. Cette imbrication du « bi » et du « multi » permettrait aussi de mutualiser les moyens par une politique de cofinancements.
5. Le réseau culturel français à l'étranger repose principalement sur les personnes qui le composent. **La question des profils, mais aussi des moyens financiers et immobiliers, doit être en accord avec deux objectifs : une vision qui émerge du terrain, et la définition d'une politique culturelle étrangère claire.** Les postes culturels sont trop souvent considérés comme des variables d'ajustement, comme si leur portée ne devait jamais avoir grande incidence.

La diplomatie culturelle est un exercice d'équilibriste : elle a comme outil les œuvres de l'esprit et non pas la mesure. Elle permet d'intervenir à des endroits où la diplomatie politique ou économique n'est pas suffisante⁸. Elle peut aussi se permettre par moment d'être un pur élément de monstration au service de l'art. Quels que soient les chemins qu'elle emprunte, la culture française à l'étranger ne peut s'autoproclamer excellente ni prendre la mouche à chaque fois qu'une opinion inverse est formulée, au risque de couper toute communication avec l'Autre.

Bannissons les chemins « ethnocentrés » qu'emprunte encore trop souvent notre diplomatie culturelle, d'autant plus dans les périodes de repli sur soi que nous vivons tous actuellement et qui nous poussent à nier, voire à refuser les différences.

Lorsque ce changement de paradigme sera pleinement assumé, on pourra enfin comprendre que des artistes ou penseurs se rebellent contre le « tiroir français » dans lequel on veut parfois les ranger. On saisira également l'importance de cesser dans certaines zones du monde d'organiser des événements franco-français avec des méthodes (parfois même des contenus...) similaires comme si nos interlocuteurs étaient toujours les mêmes, ainsi que la nécessité de stopper l'ethnocentrisme généré par une centralisation structurelle à Paris, la pertinence d'une meilleure imbrication bilatéral / multilatéral dans certaines zones du monde, et enfin, la nécessité d'**avoir des moyens cohérents**

⁸ Exemple des Printemps Arabes – cf page 4.

avec une diplomatie culturelle ambitieuse et innovante, basée sur la création d'une politique culturelle étrangère assumée, loin des compromis actuels.

La diplomatie culturelle peut avoir des répercussions inespérées quand elle s'appuie sur un principe fondamental cher à Marcel Mauss : « Donner, recevoir, rendre » pour réinventer en permanence le lien social.